
Don du citoyen Besnadou, lieutenant au 2e bataillon du 102e régiment, de son cheval sellé et bridé, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Besnadou, lieutenant au 2e bataillon du 102e régiment, de son cheval sellé et bridé, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 536-537;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36649_t2_0536_0000_16

Fichier pdf généré le 15/05/2023

peuples trouveront dans cette victoire un exemple à jamais mémorable de ce que peuvent des républicains, des hommes libres. Nous te prions, Citoyen président, d'offrir à l'assemblée, cet hommage de notre dévouement, et de l'empressement que nous avons mis à célébrer le décadi et la reprise de Toulon.

DELACROIX (*agent nat. prov.*), JAMIN, CLAUSTRAYE, BARON.

[P.V. de la fête du 10 niv. II]

Tous les corps constitués et la garde nationale de la commune de Fougères, empressés de satisfaire à l'invitation du citoyen Beaufort, général divisionnaire de l'armée des côtes de Cherbourg, se sont réunis pour célébrer l'éclatante victoire remportée sur les esclaves des rois, la reprise de Toulon, cité aussi coupable que malheureuse, puisque ses enfants ont déchiré le sein de la mère patrie et qu'elle a été souillée par des atrocités sans nombre.

Cette fête vivement sentie par les cœurs républicains dont la jouissance étoit doublée par la destruction totale des brigands de la Vendée, a été célébrée le 1^{er} décadi du mois nivose.

Un jour sans nuage, un soleil pur éclairait la cérémonie. Précédé d'une musique guerrière qui exécutoit les airs chéris qui conduisent les républicains à la gloire, le général Beaufort a dirigé les mouvements de la garde nationale, des braves volontaires de l'armée de Cherbourg et de la brillante cavalerie de la Seine-Inférieure; toutes les évolutions ont été exécutées avec cette exacte précision qui fait l'éloge des chefs.

Les filles ont (sic) parti de la place d'armes à midi précis, et au sortir de la parade, elles se sont portées dans tous les quartiers de la ville et se sont arrêtées sur le côteau de la grande route de Rennes; côteau précieux qui rappeloit aux âmes révolutionnaires la montagne chérie, l'inébranlable appui de notre Convention nationale.

De ce poste qu'on quittoit à regret, les bataillons et les escadrons se sont repliés sur la ville et rangés dans la grande rue en ordre de bataille, le général a fait part des avantages remportés par les armées républicaines. La confiance qu'il inspire et son énergie, portoient l'enthousiasme dans l'âme de tous les assistants. Le citoyen *Knef* administrateur du directoire du département et commissaire civil, a prononcé un discours très applaudi et analogue à la circonstance, et l'hymne civique a été chanté et répété par la musique; les cris redoublés de Vive la République se sont fait entendre et la fête s'est terminée par l'ordre du général qui a fait défiler les troupes et reconduire les autorités constituées à la maison commune au bruit d'une musique guerrière.

8

Le comité de surveillance de la section de la fraternité de Lisieux fait part à la Convention nationale de la célébration de la fête de la raison faite par les sections et les autorités constituées de cette commune, aux cris de *vive la République! vive la Montagne!* et de l'envoi au district de 54 marcs 7 onces 2 gros d'argenterie provenant des ci-devant confréries.

Mention honorable, insertion au bulletin (1), renvoi au comité de sûreté générale.

9

Les commissaires nationaux Dorfeuille et Millet envoient à la Convention nationale l'exemplaire d'une adresse qu'ils ont faite aux habitans d'Armes-Commune, ci-devant Saint-Etienne. A leur voix le peuple s'est réveillé; et la manufacture d'armes, qu'ils ont trouvée dans une affreuse détresse, va reprendre une nouvelle vigueur.

Ils ont demandé aux représentans du peuple à Commune-Affranchie, de mettre en réquisition et de leur envoyer tous les ouvriers en fer. Pour augmenter leur zèle, disent les commissaires, nous mangerons à la même gamelle. A la prochaine décade nous guillotinerons en effigie le pape et les émigrés, qui nous font la guerre (2).

(*Applaudissements.*)

« Citoyens, ont-ils dit, votre commune est chargée de l'honorable emploi de fabriquer ces tubes qui, dans les mains des enfans de la patrie, doivent envoyer la mort aux ennemis de la République. Qu'il est sublime! qu'il est sacré ce travail des habitans d'Armes-Commune! La Convention nationale en a proclamé l'importance par un décret qui exempte de la réquisition les jeunes citoyens occupés dans vos ateliers. Répondez donc de toutes vos forces à l'attente de la nation; que le génie de l'industrie multiplie vos bras, que l'amour de la patrie double vos forces; encouragez, instruisez ceux que la sainte liberté excite à manier le marteau et la lime. L'armée attend, la République commande ».

Ce langage a produit sur les cœurs républicains tout l'effet qu'on pouvoit en attendre; les ouvriers, dont l'ardeur sembloit s'être rallentie, se sont tout à coup réveillés; les ateliers anciens ont repris leur activité, et de nouveaux ont été ouverts sur la place publique. On y travaille avec ardeur à la destruction des tyrans (3).

Insertion au bulletin (4).

10

La société populaire de la commune de Déols, département de l'Indre, formant aujourd'hui une réunion de plus de cent républicains, sollicite un local pour y tenir ses séances; elle demande à la Convention de lui accorder le presbytère pour cet usage.

Insertion au bulletin (5), et renvoi au comité des domaines.

11

Le citoyen Besnadou, lieutenant au 2^e bataillon du 102^e régiment, annonce qu'il a remis

(1) P.V., XXX, 33. B^{tn}, 5 pluv. (suppl^t).

(2) P.V., XXX, 33. Mention dans M.U., XXXVI, 60; J. Sablier, n^o 1093; J. Paris, n^o 388; J. Fr., n^o 486; Ann. patr., p. 1736; C. Eg., p. 179.

(3) Audit. nat., n^o 487.

(4) B^{tn}, 3 pluv. (suppl^t).

(5) P.V., XXX, 34. B^{tn}, 3 pluv. (suppl^t).

au commissaire Saullay son cheval sellé et bridé, pour en faire don à la nation.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

12

La société populaire des sans-culottes de Roanne annonce qu'elle a ouvert un registre pour recevoir les dons des citoyens, et que cette mesure a déjà eu le plus grand succès; qu'elle a armé et équipé à ses frais deux cavaliers jacobins qui vont partir, et qu'elle vient d'arrêter d'inviter toutes les sociétés populaires de la République à concourir à l'armement et équipement d'un vaisseau (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Roanne, 14 niv. II] (4)

« Citoyens Représentants,

La Société populaire des sans-culottes non contente d'avoir élevé les citoyens de la commune de Roanne à la hauteur des circonstances, a ouvert un registre pour recevoir les dons de tous les citoyens qui, jaloux de conserver la liberté, voudroient concourir à en assurer à jamais le triomphe. Les dons se sont succédé rapidement. Déjà une grande quantité a dû parvenir au trésor national, cet envoi sera bientôt suivi d'un autre aussi considérable. Elle a armé et équipé à ses frais deux cavaliers jacobins, qui bientôt vont partir. Elle vient d'arrêter qu'elle inviteroit toutes les Sociétés populaires de la République à concourir avec elle à l'armement et à l'équipement d'un vaisseau jacobin. Déjà plusieurs sommes ont été déposées sur le bureau. Nous vous prions d'agréer nos offrandes et de faire insérer au Bulletin notre résolution, afin qu'elle puisse parvenir au plus tôt dans toutes les sociétés de la République, qui (nous n'en doutons pas) s'empresseront de suivre notre exemple.

Nous avons célébré, avec enthousiasme, une première fête, en réjouissance de la reddition de l'infâme Toulon, avant même que la Convention nationale l'eût décrété; nous en avons célébré une autre le jour de la dernière décade conformément au décret; nous en ferons passer incessamment les deux procès-verbaux à la Convention nationale. S. et F. »

DURELLE, MARILLIER.

13

Les officiers municipaux de la commune de Saint-Brice, district de Reims, demandent à la Convention nationale que le nom de leur commune soit changé en celui de *Liberté-sur-Vesle*. Ils annoncent avoir envoyé au district 7 marcs d'argenterie, 52 livres de cuivre, une cloche et trois ballots de bandes de charpie. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5), et renvoi au comité de division.

(1) P.V., XXX, 34. Rien au Bⁱⁿ.

(2) P.V., XXX, 34. Mention dans M.U., XXXVI, 60.

(3) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

(4) C 290, pl. 914, p. 24.

(5) P.V., XXX, 34. Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

14

La société populaire de la commune de Chevrières, district de Compiègne, composée de 180 feux, annonce qu'elle a fait un don patriotique de 217 chemises et 80 draps pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

15

La commune et le comité de surveillance de Villaines-la-Juhel invitent la Convention nationale à rester à son poste, et lui adressent le procès-verbal de la fête civique célébrée en mémoire de la prise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Villaines-la-Juhel (Mayenne), 13 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

La commune et le Comité révolutionnaire de Villaines-la-Juhel t'adressent en conformité de l'arrêté ci-joint, le procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu ici à l'occasion de la reprise de Toulon, suivant le décret de la Convention nationale. Daigne lui témoigner nos sentiments d'allégresse sur cet heureux évènement et l'inviter de rester jusqu'à la paix, ferme au poste qu'elle ne pourroit abandonner sans exposer la sûreté de la République.

Nous sommes avec un respect fraternel, Citoyen Président. »

CHAMBALU (*maire*), MALHERBE (*off. mun.*), P. CHAIGNON (*membre du Comité*), JOUENNAULT (*secrét. du Comité*), PERRIER (*off. mun.*) [et 7 autres signatures].

[Extrait des délibérations, 10 niv. II] (3)

La municipalité de la commune de Villaines-la-Juhel assemblée en Conseil général au lieu ordinaire de ses séances publiques et permanentes avec les membres du Comité révolutionnaire et le citoyen juge de paix qui y avoient été invités, le citoyen commandant la garde nationale est entré et a dit qu'en conséquence du réquisitoire (sic) que nous lui avons fait passer, il avoit fait mettre sous les armes les quatre compagnies de son bataillon pour accompagner le cortège qui devoit se rendre le matin au Temple de la Raison pour célébrer la Fête nationale, le 4 de ce mois à l'occasion du triomphe des armes de la République qui venoient de reconquérir la ville et le port de Toulon dont les Anglois s'étoient rendus maîtres par trahison et qu'il attendoit le moment de faire battre au drapeau pour donner à cette cérémonie civique tout l'appareil dont elle est susceptible.

Et le citoyen maire ayant dit qu'il étoit temps de se mettre en marche, toutes autorités constituées de cette commune se sont réunies fraternellement et ont traversé la foule qui s'étoit répandue dans les rues et sur les places publiques au milieu des acclamations de Vive la République, pour se rendre au Temple de la Raison et de la Vérité, où étant arrivées dans le plus bel

(1) P.V., XXX, 34. Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

(2) P.V., XXX, 35. Bⁱⁿ, 3 pluv. (suppl^t).

(3) C 291, pl. 930, p. 18, 19.